

Le 6 septembre 2022

**ECHANGES ADMINISTRATIFS ENTRE LA VILLE D'ETAMPES ET LA CAESE,
POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES :
NOUS RETABLISSEONS LA VERITE !**

Le communiqué de presse du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne (CAESE) diffusé le 31 août et relatif aux mises à dispositions de services par la Ville d'Etampes est truffé d'inexactitudes. Plus grave encore, il évoque dans ses annexes de prétendus manquements des services municipaux d'Etampes, tels que présentés le 30 août 2022 (et diffusés le 31 août) relatif aux Mises à disposition de services (MADS) avec Etampes.

Sont présentées ci-dessous — en police de couleur bleue — les réponses, précisions et corrections que nous apportons aux allégations de la CAESE figurant dans le corps d'origine (en police de couleur noire) de l'annexe susdite de la CAESE. Ainsi que les échanges entre administrations « oubliés » par la CAESE.

Les éléments de cette note démontrent la mauvaise foi de la CAESE : aucune des promesses avancées par l'Agglomération dans ses échanges en réunion et par courriels avec les agents de la Ville n'ont été tenues depuis le 16 mars : ni projet de convention nouvelle, ni intégration des réajustements rendus obligatoires par les mauvaises dispositions (pour la Ville) des conventions de 2019, ni même compte-rendu des réunions organisées par elle ou dans ses locaux.

De son côté, en revanche, l'administration communale n'a eu de cesse de tenir ses engagements et d'adresser à son homologue de l'Agglomération les pièces justificatives lui permettant d'avancer dans la mise à jour de la convention des MADS que celle-ci avait promise. L'administration communale a constamment recherché le dialogue et s'est inquiétée au fil des mois — sans jamais abandonner sa communication très réactive avec l'Agglomération — de l'absence de toute réponse concrète de la CAESE face aux propositions de main tendue par la Ville.

Du reste, dans son annexe au communiqué de presse du 30 (31) juillet, la CAESE passe très opportunément sous silence une large majorité des courriels de dialogue et de transmission d'informations qui lui ont été adressés par les agents de la Ville et dont vous trouverez le détail ci-dessous :

« MISE A DISPOSITION DE SERVICES (MADS) ÉTAMPES

Les différents échanges

[...] **16 mars 2022** : rencontre entre les 2 administrations générales

- Confirmation de la reconduction des MADS en dehors
- Modification des modalités de calcul du CUF (état de calcul à transmettre par la CAESE afin d'harmoniser les processus entre les communes). Il ne s'agissait pas de nouveaux projets mais uniquement d'un document Excel.
- Refacturation des denrées de la cuisine centrale : le responsable finances d'Étampes doit retravailler le dossier et revenir vers la CAESE avec les éléments.

Rencontre qui s'est tenue à l'hôtel communautaire, au cours de laquelle l'Administration générale de la CAESE s'est engagée à établir et remettre à l'Administration générale de la Ville un compte-rendu de l'échange, à approuver par les deux parties. **Promesse non tenue.**

Lors de cette rencontre, la Ville a en effet signifié son souhait de poursuivre les MADS, sous réserve du réajustement de leur paiement (prise en compte du coût réel pour la Ville, incluant notamment les frais de gestion et d'encadrement, de fluides, etc. et le remboursement des denrées de la cuisine centrale) — la convention arrivant à échéance le 31 mars 2022 et conclue en 2019 s'étant caractérisée par de nombreux oublis et une sous-évaluation des coûts pour la Ville, au détriment de celle-ci.

Toujours lors de cette rencontre, l'Administration générale de la CAESE a dit accepter cet argumentaire et s'est engagée à rembourser à la Ville l'impayé de la Cuisine (sur la base du montant global énoncé par son service des Finances) et à prendre en compte les réajustements énoncés ci-dessus, par le biais d'un projet de nouvelle convention de MADS devant être adressé à la Ville dans les jours suivants, pour une négociation finale et une présentation au conseil municipal en avril. **Promesse non tenue** : aucun projet n'a été envoyé.

16 mars 2022 [courriel de la Ville (service des Finances) à la CAESE, dès la fin de la réunion et non mentionné par l'annexe de la CAESE] :

Service Finances d'Étampes

16 mars
2022
16:15

À l'administration générale de la CAESE

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint le calcul du CUF 2021 pour mettre les taux horaires dans les prochaines conventions.

Bonne réception,

22 mars 2022 [courriel de la Ville (service des Ressources humaines) à la CAESE, non mentionné par l'annexe de la CAESE et resté sans réponse] :

22 mars
2022
16:27

À Administration générale de la CAESE

Bonjour Madame,

Suite à notre réunion de mercredi dernier, avez-vous pu établir les projets de convention de mise à disposition de services entre nos collectivités?

Ce point étant inscrit à l'ordre du jour de notre Comité Technique de ce lundi 28 mars, mais également à celui du prochain Conseil Municipal, pensez-vous qu'il serait possible de les obtenir pour ce vendredi 25 mars?

Je vous en remercie par avance

--

Cordialement,

Service des Ressources humaines d'Étampes

29 mars 2022 : mail de l'administration de la ville Étampes précisant à la CAESE que le Comité Technique de la ville d'Étampes s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la poursuite des MADS et demande à disposer des conventions pour les commissions et le Conseil du 14 avril 2022.

Présentation incomplète de ce courriel dans l'annexe de la CAESE. Voici son texte précis et exhaustif :

29 mars
2022
07:10

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

Le CT de la Ville d'Étampes réuni hier s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la poursuite des MADS avec la CAESE.

Toutefois, cet accord a été obtenu sur le principe et non sur le détail des conventions, lesquelles ne nous sont pas encore parvenues.

Vous serait-il possible de faire un point avec vos services et de nous transmettre les projets de conventions ?

Il faudrait que nous puissions en disposer d'ici la fin de l'après-midi, ceci pour respecter le timing d'envoi des fonds de dossiers aux commissions, en vue du conseil municipal qui se réunira le 14 avril.

Je reste à votre écoute pour toute précision.

Bien cordialement
Administration générale de la Ville d'Étampes

29 mars 2022 : courriel de réponse de la CAESE non mentionné par celle-ci dans son annexe et qui démontre que les services de la CAESE n'ont préparé ni envoyé les projets de convention promis le 16 mars, l'Administration générale de la CAESE s'adressant ici à ses collaboratrices :

Administration générale de la CAESE

29 mars
2022
18:17

Bonjour,
Excellente nouvelle.
(s'adressant aux services de la CAESE)
Où en est-on de ces projets de conventions ?

Bien cordialement,

5 avril 2022 [courriel de l'Administration générale de la Ville à l'Administration générale de la CAESE non mentionné par l'annexe de la CAESE et resté sans réponse technique (seulement un accusé de réception 13 jours plus tard, en proposant des dates de rencontres restées sans suites de la part de la CAESE)] :

Administration générale de la Ville d'Étampes

5 avr.
2022
13:36

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Vous trouverez ci-joint copie du courrier adressé ce jour par Monsieur le Maire à Monsieur le Président de la CAESE, ceci à propos de la mise à disposition des personnels — dossier dont il conviendrait que l'on puisse le régulariser le plus vite possible.

Pourrait-on en outre faire coïncider nos agendas en vue d'une réunion urgente sur la Cuisine centrale ? Il apparaît, en effet, de graves dysfonctionnements dans la facturation (ou plutôt la non-facturation) des denrées à la CAESE...

A ce titre, nous avons demandé ce matin à nos fournisseurs de prévoir désormais deux comptes : l'un pour les achats de denrées Ville, et l'autre pour l'achat des denrées relatives aux repas préparés pour la CAESE.

Auriez-vous quelques disponibilités rapidement ?

Merci

Bien cordialement

Administration générale de la Ville d'Étampes

Administration générale de la CAESE

lun.
18 avr.
22:18

Bonjour,
J'ai ce mercredi 20 horaire au choix entre 8h30 et 10h30 où j'ai une autre réunion qui débute,
Lundi 25 après midi, horaire au choix,

7 avril 2022 [courriel de l'administration de la Ville (service des Ressources humaines) à la CAESE non mentionné par l'annexe de la CAESE et resté sans réponse dans les formes nécessaires et promises par la CAESE] :

Service des Ressources humaines

7 avr.
2022
09:47

À administration générale de la CAESE

Bonjour mesdames,

Je me permets de vous relancer pour savoir où en sont les projets de convention de MADS?

Les documents doivent être transmis ce jour aux membres du Conseil Municipal qui se réunira le jeudi 14 avril 2022.

Sans cet élément, le renouvellement de ces dernières ne pourra être acté officiellement.

Je vous en remercie par avance,

Cordialement,

7 avril 2022 : transmission via courriel, par l'administration de la CAESE, des deux conventions type (article L.5211-4-1 et L.5211-4-2) accompagnées des fiches d'impact et de notre projet de délibération « Conventions de mise à disposition de services : renouvellements et création » aux Ressources humaines (DRH) de la ville Étampes, avec copie à l'administration générale, aux finances de la ville d'Étampes et au secrétariat d'Étampes.

Voici le courriel mentionné par l'Administration générale de la CAESE. Ses pièces jointes sont des formulaires non discutés ni négociés qui, pour Etampes, reprennent les dispositions des conventions de 2019, donc sans les réajustements promis le 16 mars. Ils sont inexploitable et ne peuvent en l'état être soumis au conseil municipal. Donc promesse non tenue et même dénaturée :

Administration générale de la CAESE

jeu.
7 av.
10:12

À administration générale de la Ville d'Étampes

Bonjour à Tous,
ci-joint les notes de synthèse et projets de conventions adressées aux élus communautaires en vue du Conseil de lundi prochain.
Il conviendra que nous nous voyons prochainement pour arrêter le montant des CUF.
Bien cordialement

5 mai 2022 : courriel de l'Administration générale de la CAESE [non mentionné dans l'annexe de la CAESE] confirmant la rencontre du 12 mai avec l'administration de la Ville, mais en précisant qu'il ne pourra pas lui consacrer plus d'une heure :

Administration générale de la Ville d'Étampes

5 mai
2022
15:45

À administration générale de la Ville d'Étampes

Bonjour,
Je retiens le jeudi 12 à 9h00 dans nos locaux avec un impératif pour ma part de devoir vous quitter si ce n'est fini à 10h00 pour une réunion à laquelle je ne peux me soustraire.

Bien cordialement,

12 mai 2022 : rencontre des 2 administrations générales

- Etats détaillés des MADS 2021 à payer non reçus par la CAESE : le service finances de la ville d'Étampes doit nous les transmettre. Il est convenu que les états soient dorénavant systématiquement transmis sur nos adresses mails.
- Fiche de calcul du Coût Unitaire de Fonctionnement (CUF) transmis prochainement via les états de la ville, volonté de ne pas fournir des documents internes de la CAESE afin de faciliter les calculs déjà réalisés via un formulaire paramétré par la ville d'Étampes.
- Refacturation des denrées de la cuisine centrale : le responsable finances de la ville d'Étampes doit nous transmettre les éléments, faute de temps depuis la dernière réunion.
- Fluide de certains équipements à refacturer à la CAESE : dans la mesure où il s'agit de biens transférés, ce remboursement doit faire l'objet d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le responsable finances de la ville d'Étampes doit vérifier ces éléments.
- Modification des états 2021 demandée par la CAESE, à savoir :
 - o Annulation des heures pour l'entretien des espaces verts du Mail Gautron
 - o Annulation des heures d'encadrement du service régie bâtiment
 - o Annulation des heures d'encadrement du service garage.

Lors de cette seconde rencontre, le 12 mai, [nouvelles promesses non tenues](#) de la CAESE de rédiger et transmettre à l'administration de la Ville un compte-rendu à valider et les projets de conventions de MADS réactualisées. Ces points et promesses ne sont pas évoqués dans l'annexe de la CAESE. Ni l'intention déclarée de l'administration de la Ville, de pouvoir enfin proposer aux élus le vote de la nouvelle convention lors du conseil municipal de juin.

12 mai 2022 : réception des états 1^{er} trimestre 2021 de la ville d'Étampes.

Voici le courriel envoyé par le service des Finances de la Ville à la CAESE dès la fin de la réunion :

12 mai
2022
09:27

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les états d'heures réalisés par nos services pour la CAESE dans le cadre des conventions de mise à disposition de service ainsi que la facturation des heures du premier trimestre 2021 au taux du CUF réévalué 2020 pour un montant de 47 944,06€.

En vous souhaitant une bonne fin de journée.

Cordialement,

13 mai 2022 : réception des états 2ème trimestre et 3ème trimestre 2021 de la ville d'Etampes

Voici les courriels envoyés par le service des Finances de la Ville à la CAESE :

ven.
13 mai
10:08

Bonjour,

Comme convenu lors de la réunion du 12 mai 2022, je vous transmets les états relatifs à la mise à disposition du 2ème trimestre 2021.

Bonne réception,

ven. 13 mai
10:12

Comme convenu lors de la réunion du 12 mai 2022, je vous transmets les états relatifs à la mise à disposition du 3ème trimestre 2021.

Bonne réception,

25 mai 2022 : courriel du service Finances à la CAESE [non mentionné dans son annexe] :

Etampes – Demande de renseignement

COMPTA 2022/CAESE

PARTENAIRES/CAESE_DIVERS

25 mai
2022
09:11

Bonjour,

Pouvez-vous me donner le détail du calcul du CUF pour votre futur service Urbanisme ?
Il me servira à harmoniser nos calculs sur les Mises à dispositions.

Merci d'avance,

--

Service Finances

20 juin 2022 : relance du service des Finances de la Ville à la CAESE [non mentionnée dans son annexe] :

20 juin
2022
15:17

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

J'essaie de vous joindre sans succès. Pouvez-vous me rappeler ?
J'aimerais :

- faire un point sur les aides communautaires avec vous,
- convenir d'un rendez-vous afin de se mettre d'accord sur la méthode de calcul du CUF pour les prochaines conventions de mises à dispositions,
- Finaliser la facturation des mises à disposition de la précédente convention.

Cordialement,

23 juin 2022 : rdv téléphonique avec le service finances d'Etampes, annulé en raison de la préparation de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID), proposition d'un nouveau rendez-vous le mardi 28 juin 2022, resté sans réponse.

29 juin 2022 : message téléphonique du service finances de la ville d'Étampes au standard, transmission d'un courriel pour un rdv téléphonique le 4 juillet 2022.

29 juin 2022 : réception des éléments provisoires de calcul du CUF de la ville d'Étampes, le remboursement des fluides et les denrées de la cuisine centrale. Le service finances de la ville d'Étampes doit revenir vers nous avec les estimations finalisées.

29 juin : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE [non mentionné dans son annexe] apportant à celle-ci de nombreuses pièces jointes pour avancer sur les nouveaux projets de convention promis par la CAESE :

MADS ETAMPES

PARTENAIRES/CAESE_CORRESPONDANCE

J

29 juin
2022
16:42

À administration générale de la CAESE
Bonjour,

Nous n'avons pas pu échanger ce jour mais je souhaitais vous communiquer les éléments en ma possession dans le but de préparer l'élaboration des prochaines conventions :

- La Mise à Disposition de personnel

Remise à plat du calcul unitaire de fonctionnement avec intégration d'une majoration du coût horaire moyen du service dans le but de prendre en compte le coût des services supports et intégration du montant des amortissements dans le calcul des frais annexes.

- La mise en place du remboursement des fluides

Cette demande concerne les sites périscolaires, le centre de loisirs de Valnay, le musée et la bibliothèque des Ulysse. Pour la dernière, une demande de modification de bail a été formulée auprès d'I3F.

Je vous joins également l'analyse de la société STRATORIAL qui a été utilisé lors du transfert de compétence des activités périscolaires et extrascolaires.(p28)

Nous pourrions envisager avant que la CLECT ne se charge de ce dossier de facturer les fluides déduction faite de ce montant, soit 7 336 € à compter de 2019.

- Le remboursement des denrées de la cuisine centrale depuis 2019 car il existe déjà un protocole financier pour les périodes précédentes (44 701.01€)

Je vous propose de partir sur ces données et reviens vers vous dès que possible pour valider et finaliser ces coûts et ainsi pouvoir présenter le résultat à nos élus respectifs.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bonne réception,

--

Service Finances de la Ville d'Étampes

4 juillet 2022 : point téléphonique avec le responsable finances de la ville d'Étampes qui s'est tenu uniquement sur la préparation de la CIID, le sujet des MADS a été remis à un point ultérieur lors de cet échange en raison de la charge de travail à réaliser par Étampes sur la CIID et les demandes de la CRC.

5 juillet 2022 : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE [non mentionné dans son annexe] apportant à celle-ci les précisions nécessaires pour avancer sur le dossier de la CIID :

Étampes – CIID – diagnostic des valeurs locatives des locaux professionnels pour 2023

Externes

PARTENAIRES/CAESE_DIVERS

J

5 juil.
2022
09:05

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

Je fais suite à l'entretien que j'ai eu avec Mme GIRARDEAU hier soir sur le diagnostic des valeurs locatives des locaux professionnels.

Après prise de contact et de renseignement auprès de vous, j'ai pu expliquer le changement prévu et proposé par la DDFIP pour la CIID.

Les conclusions sont les suivantes :

- Validation dans son intégralité du projet sans alternative,
- Modification à la hausse avec le passage de la zone AY en secteur 3 pour uniformiser les tarifs sur le centre ville.

Restant à votre disposition,

--

Service des Finances d'Étampes

26 juillet 2022 : réception des éléments relatifs au remboursement des denrées alimentaires de 2019 à 2021.

26 juillet : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE :

mar. 26
juil.
16:55

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

Comme convenu, nous faisons parvenir, ce jour, un courrier relatif au remboursement des denrées alimentaires commandées sur le budget ville pour le compte de la CAESE pour les années 2019 à 2021.

Vous en souhaitant bonne réception,

--

Service Finances de la Ville d'Étampes

29 juillet 2022 : réception des éléments de facturation du 1er trimestre 2022 modifiés en tenant compte des remarques formulées lors de la réunion du 12 mai.

29 juillet : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE apportant à celle-ci les précisions nécessaires pour avancer sur le dossier des facturations du 1^{er} trimestre :

Etampes – MADS 1er trimestre 2022

PARTENAIRES/CAESE_DIVERS



Service finances de la Ville d'Étampes

29 juil.
2022
15:31

À administration générale de la CAESE

Bonjour à tous,

Je vous informe que la facture relative aux Mises à dispositions de services pour le 1er trimestre 2022 part ce jour par courrier.

A noter que les remarques évoquées lors de notre rencontre ont été prises en compte, soit :

- L'annulation des heures pour l'entretien des espaces verts du Mail Gautron de l'année 2021,
- L'annulation des heures d'encadrement du service Régie Bâtiment de l'année 2021,
- L'annulation des heures d'encadrement du service Garage de l'année 2021,

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

--

Service Finances de la Ville d'Étampes

29 juillet 2022 : réunion sur le transfert des Eaux Pluviales Urbaines (EPU).

À la fin de cette réunion, point informel avec le responsable des finances et le DGS d'Étampes sur les MADS afin de savoir si les mises à disposition de services étaient maintenues, confirmation du DGS qu'en dehors de la MADS du service entretien pour les services internes de la CAESE (hors enfance et petite enfance), l'ensemble des MADS était bien maintenu. Demande formulée auprès du responsable finances de la ville d'Étampes de disposer des éléments de calcul pour les denrées comme pour les MADS pour comprendre les montants calculés.

Réunion organisée à l'initiative de la CAESE (CLECT) et pour laquelle avait été promise la transmission, aux représentants de la Ville présents, des supports de présentation et d'un compte-rendu. Promesse non tenue. Mention tronquée, dans l'annexe de la CAESE, des propos de l'Administration générale de la Ville : cette dernière a reconnu le maintien actuel des MADS évoquées, mais en soulignant qu'il fallait que la Ville obtienne enfin les projets réactualisés de convention, le délai sans fondement juridique perdurant depuis le 31 mars ne pouvant raisonnablement se poursuivre.

29 juillet 2022 : échange téléphonique avec le responsable finances de la ville d'Étampes sur la volonté d'Étampes d'intégrer de nouveaux éléments dans le calcul du CUF comme les

assurances, les amortissements... Il est convenu qu'il nous transmette les éléments et que la CAESE lui fera un retour après analyse des calculs.

1^{er} août : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE sur le Remboursement des dépenses d'alimentation 2019 à 2021 de la cuisine centrale [non mentionné dans son annexe] :

lun.
1 août
10:36

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

La ville d'Étampes souhaite que ce remboursement intervienne le plus rapidement possible et ne souhaite pas d'un protocole financier.

Nous vous proposons de l'inclure dans le calcul du CUF afin d'avoir une base juridique.

Restant à votre disposition,

Service Finances de la Ville d'Étampes

2 août 2022 : réception des éléments de calcul du CUF 2021 revisités par la ville d'Étampes.

9 août 2022 : relance par le service finances de la ville d'Étampes relative au mail du 2 août avec demande de transmission de la convention

11 août 2022 : réception du projet de protocole financier pour le remboursement des denrées alimentaires.

11 août : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE sur le Remboursement des dépenses d'alimentation 2019 à 2021 de la cuisine centrale :

jeu.
11 août
09:17

À administration générale de la CAESE

Bonjour à tous,

Je vous transmets la proposition de protocole transactionnel à soumettre au vote de nos organes délibérants respectifs et relatif au remboursement des denrées alimentaires commandées par la Cuisine centrale municipale, pour le compte des services de la CAESE.

Dans l'attente de votre retour,

Service Finances de la Ville d'Étampes

29 août 2022 : réponse à la relance du service finances de la ville d'Étampes en lui précisant que nous avons des demandes de précision et que nous sommes dans l'attente des justificatifs/éléments financiers nous permettant de comprendre le calcul des denrées alimentaires à rembourser. Précision sur le fait que la convention leur a été transmise le 7 avril 2022. »

La convention mentionnée par la CAESE est en vérité le formulaire reprenant les dispositions de la convention de 2019 et en aucun cas le projet de nouvelle convention réactualisée — projet promis depuis le 16 mars.

31 août 2022 : courriel du service des Finances de la Ville à la CAESE [non mentionné dans son annexe] :

31 août 2022
12:29 (il y a 1
jour)

À administration générale de la CAESE

Bonjour,

Suite à la demande de vérification des comptes relatifs aux denrées alimentaires de la cuisine centrale, nous nous sommes aperçus que nous n'avons pris en compte que les factures sur marché.

Or nous avons eu des périodes sans marché. Nous avons donc inclus ces factures dans le tableau récapitulatif.

Nous avons, en parallèle, demandé à la cuisine centrale de nous faire un état des denrées commandés pour les activités de la Ville sur le budget de la CAESE.

Enfin, nous avons vérifié le nombre de repas pour qu'ils soient conformes aux états de mises à disposition du service.

Nous vous communiquons également les grands livres et nos CA.

En résumé, nous vous demandons $63\,436.69\text{ €} - 9\,029.33\text{ €} = 54\,407.36\text{ €}$

Bonne réception,

--

Service des finances de la Ville d'Etampes